ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 121870

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la mise en oeuvre de la loi n° 2002-1576 du 30 décembre 2002 de finances rectificative pour 2002. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article 57 de ce texte, relatif à l'instauration d'un ticket modérateur pour l'aide médicale de l'État, n'ait pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 121870
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3475